



École Municipale
de Musique
de Danse
et de Théâtre

FORMULAIRE D'INSCRIPTION EMMDT 2026 - 2027

Elève (mineur ou majeur)

Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :

Date de naissance : (Obligatoire) Sexe : M F

Niveau scolaire rentrée 2026/2027 :

Etablissement :

Responsable légal de l'élève

Nom :

Prénom :

Adresse (Obligatoire)

Code postal : Commune :

Numéro de portable SMS : (Obligatoire)

Adresse courriel : (obligatoire)

Autre numéro de téléphone :

Si vous souhaitez louer un instrument, merci de compléter le formulaire de demande de location d'instrument

(la location d'instrument est possible sur une inscription en cursus musique instrument, dans la limite des disponibilités et selon les modalités prévues)

Cadre Réserve à l'administration :

Nombre d'inscrits pour le foyer :

Date de dépôt du dossier :

Demande location instrument

Liste d'attente :

Mode règlement :

Inscription Eveil / Parcours découverte (Maternelle et CP)

Eveil Musical Moyenne-Section (parent/enfant)

mercredi 9h15 - 10h00

Eveil Musical Grande-Section

mercredi 10h45 - 11h30

Eveil Danse Grande-Section

mercredi 9h45 - 10h30

Parcours Découverte Pluridisciplinaire CP (10h00 - 11h30)

Instrument / Danse ou Théâtre (2 cours successifs de 45 minutes)

Mercredi : Instrument : 10h00 - 10h45 - Danse ou Théâtre : 10h45 - 11h30

Inscription Danse / Théâtre (à partir du CE1)

Danse Classique

Niveau 1 : mercredi 13h30 - 14h30 (+ **FM Danse** mercredi 14h30-15h30*)

Niveau 2 : mercredi 14h30 - 15h30 (+ **FM Danse** mercredi 15h30-16h30*)

Niveau 3 : mercredi 17h30- 18h30 (+ **FM Danse** mercredi 13h30- 14h30*)

Danse Modern jazz

Niveau 1 : mercredi 11h30 - 12h30 (+ **FM Danse** mercredi 14h30-15h30*)

Niveau 2 : mercredi 16h30 - 17h30 (+ **FM Danse** mercredi 15h30-16h30*)

Niveau 3 : mercredi 15h30 - 16h30 (+ **FM Danse** mercredi 13h30- 14h30*)

Autres cours

Danse Modern Jazz Adultes : mercredi 19h00 - 20h30

Danse Renaissance (adultes) : calendrier spécifique

Formation Musicale Danse : mercredi 13h30 - 14h30 / 14h30 - 15h30 / 15h30 - 16h30

(*obligatoire pour les danseuses niveaux 1,2 et 3 sauf si pratique de la FM en cursus musique)

Théâtre

7-8 ans (CE1/CE2) : mercredi 9h45 - 10h45

9-10 ans (CM1/CM2) : mercredi 13h30 - 14h30

11-12 ans (6eme/5eme) : mercredi 14h30 - 15h30

13-14 ans (4eme/3eme) : mercredi 16h30 - 17h30

+ 15 ans (seconde et plus) : mercredi 17h30 - 18h30

Assurance

J'atteste que l'élève dont je demande l'inscription est couvert par une assurance extrascolaire responsabilité civile et dommages corporels, contre les risques subis et causés.

Responsabilité – Droit à l'image et enregistrement

Le responsable de l'élève doit s'assurer que les cours ont bien lieu avant de déposer les enfants. L'établissement n'a pas de service de surveillance des enfants en dehors de la durée des cours pour lesquels ils sont inscrits.

Dans le cadre des activités de l'EMMDT, des photographies, des vidéo ou enregistrements pourront être réalisés.

J'accepte que mon enfant soit éventuellement photographié et enregistré lors de prestations publiques en vue d'éventuelles publications ou diffusions non commerciales.

Droit d'accès

Les informations recueillies font l'objet d'une gestion informatisée. Le destinataire des données est l'EMMDT de la Ville de Rumilly. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant.

Je soussigné(e) atteste l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier, déclare avoir pris connaissance des tarifs, du règlement intérieur (affiché dans le hall et présent sur site de la ville) et des modalités d'inscription et de scolarité à l'Ecole municipale de musique, de danse et de théâtre de Rumilly, et m'engage à en respecter toutes les dispositions.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois : quittance de loyer, facture EDF ou téléphone

Règlement

- En 4 échéances (novembre, janvier, mars, mai), exclusivement par prélèvement bancaire
 - signez le contrat financier, l'autorisation et le contrat de prélèvement
 - RIB à joindre
- Chèque bancaire ou postal (à l'ordre du **Trésor Public**)
- Espèces
- Chèques vacances (papier uniquement)

Important :

- Tout dossier retourné incomplet sera refusé
- Tout élève inscrit à un cursus musique doit obligatoirement pratiquer la formation musicale (1 heure de cours par semaine) et une pratique collective (1 heure de cours par semaine selon le niveau et l'instrument pratiqué : choix à valider avec le secrétariat)
- L'élève est sous l'entière responsabilité des parents avant le début et à la fin de son cours
- Toute demande de désinscription en cours d'année n'est pas remboursable (sauf cas de force majeure : déménagement ou santé)
- Les autres demandes de remboursement en cas de démission doivent se faire par écrit à l'attention de monsieur le Maire
- La tarification du cursus musique en pédagogie de groupe (cours de 3 élèves pendant 1 heure) n'est applicable que si le groupe est maintenu. Dans le cas contraire, votre inscription sera reconduite sur un cursus musique en parcours individuel avec la tarification correspondante

Fait à, le

**Signature du représentant légal
ou de l'élève majeur (Obligatoire) :**